

CAP Technicien-ne de laboratoire du 13 décembre 2022

Solidaires CCRF & SCL était représenté à cette CAP par Fabien Brissez.
Administration : M. Picard, Mme De Bellis et Mme Kazangba.

Ordre du jour de la CAP :

- Approbation du procès-verbal de la CAP n°2 du 7 octobre 2020 (formation plénière).
- Approbation du procès-verbal de la CAP n°2 du 7 octobre 2020 (formation restreinte n°1).
- Examen de recours procédure d'évaluation.
- Approbation du procès-verbal de la CAP n°2 du 7 octobre 2020 (formation restreinte n°2).
- Approbation du procès-verbal de la CAP n°2 du 7 octobre 2020 (formation restreinte n°3).
- Questions diverses.

1 - Approbation du procès-verbal de la CAP du 7 octobre 2020 (formation plénière)

Approuvé par SOLIDAIRES, FO et CGT.

Déclaration liminaire de FO sur un doute des nouvelles instances, au vu des promotions et de l'évolution des carrières.

2 - Approbation du procès-verbal de la CAP du 7 octobre 2020 (formation restreinte TCE)

Approuvé par FO.

3 - Examen de recours procédure d'évaluation

Un recours a été fait par une collègue, de statut SCL affectée dans une des administrations de rattachement, car elle n'a pas été promue. L'administration a été interrogée pour savoir si son dossier d'évaluation remonte bien à l'UD et s'il est examiné de la même façon que ses collègues du SCL. Se pose à elle des questions sur ses perspectives d'évolution au SCL.

L'administration confirme qu'elle est bien sur la liste des promouvables et que son dossier est examiné et précise qu'être à l'extérieur du service, n'est ni un avantage ni un inconvénient pour l'évolution de sa carrière.

L'administration ne donne pas suite à son recours.

4 – Approbation du procès-verbal de la CAP n°2 du 7 octobre 2020 (formation restreinte n° 2 TCS TCE)

Approuvé par FO et la CGT.

5 – Approbation du procès-verbal de la CAP n°2 du 7 octobre 2020 (formation restreinte n° 3 TCN TCS)

Approuvé par SOLIDAIRES et la CGT

6 – Questions diverses

Le rapport CGE donne lieu à 3 grands chantiers :

- Les missions du service : l'évolution des missions et l'ouverture vers d'autres administrations
- Organisation du service : réponse scientifique, la construction des domaines scientifiques, la construction du réseau. Le pilotage est confié au SCL.
- La gouvernance du service : son statut doit-il évoluer ?

Le chantier devrait commencer début 2023, il y aura d'abord une phase de consultation des organisations syndicales. L'hypothèse actuelle est de 6 mois de travaux, avec une conclusion fin mai, courant juin 2023.

Solidaires a demandé si c'est une hypothèse ou une orientation qui sera donnée courant juin ?

L'administration répond qu'au mois de juin nous aurons une orientation. Une première réunion du GT aura lieu la semaine prochaine pour le transfert.

La CGT pose une question sur l'organisation de la continuité de service avec le délestage électrique ?

L'administration a travaillé sur ce sujet, du fait de notre statut nous ne pouvons pas bénéficier de dérogation, nous ne sommes pas prioritaires. Une fiche réflex va être rédigée et jointe au Plan de Continuité d'Activité (PCA).

L'administration va contacter les préfets pour être ajouté à la liste complémentaire.

Ce sujet a été abondamment abordé en CODIR avec les RE.

Proposition de solutions alternatives, comme par exemple de panneaux photovoltaïques.

FO demande des nouvelles du déménagement du laboratoire des Antilles. L'administration confirme le déménagement au premier semestre 2023.